



Au service
des peuples
et des nations



Programme du Caucus
des Femmes Leaders

ELECTION DE 2019



Quel Président pour la famille sénégalaise?



Par Fatou SOW SARR





Avant-propos

Le Caucus des Femmes leaders, créé le 16 avril 2010, regroupe des femmes des tous bords. Son objectif est d'amener les sénégalaises à transcender les appartenances politiques et les positions partisans, pour s'entendre sur un idéal qui est le combat pour l'égalité de genre au service du développement durable du Sénégal.

Entre 2010 et 2011, le Caucus a sillonné l'ensemble du Sénégal pour sensibiliser les femmes et divers acteurs sur l'enjeu de la loi sur la parité.

Pour les élections législatives de 2012, il a procédé à la formation des candidates.

Pour les élections locales de 2014, le Caucus a noué un partenariat avec l'Union des radios communautaire (URAC) pour offrir aux candidates des espaces d'expressions. Un guide a été réalisé à l'intention des femmes et elles ont été coachées par des experts. Cela leur a permis de faire des prestations à la hauteur des attentes des populations.

Pour la présidentielle de 2019, le Caucus a estimé que la question la plus importante est désormais la famille, car les données statistiques et les travaux de recherche révèlent une profonde crise de cette institution.

Avec l'appui du PNUD, le Caucus a décidé de susciter un débat national sur la question, avec des ateliers et des échanges à travers les médias.

Les candidats seront interpellés et leurs programmes examinés à la lueur des questions soulevées.

Rédaction :
Pr. Fatou SARR, Socio-anthropologue
Alpha WADE, Statisticien
Aminata SOW, Spécialiste en relation internationale

Maquette et infographie :
Ousmane DIOUF

1

Introduction

Le Sénégal connaît des taux de croissance inédits, avec des infrastructures de dernière génération et les acteurs politiques proposent des programmes de développement ambitieux, dans un contexte où la société fait face à des crises profondes qui ont entamé le premier espace de production du citoyen qu'est la famille.

Les statistiques de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) montrent que le nombre d'enfants ne vivant pas avec leurs deux parents est passé de 42% en 2005 (EDS IV) à 46 % en 2017 (EDS 2017). Comment pourraient-ils rendre à des parents vieillissant une affection qu'ils n'ont pas reçue ? Parmi eux, 20% sont le fruit du divorce et 12% ont des pères émigrés, d'autres sont des enfants de la rue ou en rupture avec la famille.

Il faut aussi noter que 46% des enfants en danger moral sont des filles. On peut émettre l'hypothèse selon laquelle dans les années à venir les prisons seront peuplées de filles ; non pas pour infanticide et prostitution, mais pour vol, drogue et grand banditisme.

En tant que mères, les femmes sont les plus affectées par cette situation, étant les principales responsables de la prise en charge des membres de la famille les plus vulnérables : enfants, handicapés, malades mentaux et personnes du troisième âge, etc. Les pénibles conditions de vie, la pauvreté et les inégalités de genre affectent la famille et impactent la société.

Par ailleurs, le Sénégal ouvert sur un monde globalisé est en contact avec des sociétés où la famille a connu des mutations profondes et où plusieurs modèles coexistent. Ainsi, concubins hétérosexuels ou homosexuels, familles monoparentales, figurent désormais parmi les multiples facettes de l'institution familiale en Occident et ne laisseront pas indemnes les autres peuples.

L'examen de ce qui se passe dans d'autres espaces où la crise de la famille a atteint son paroxysme, peut nous aider au moins à savoir ce dont nous ne voulons pas. Il nous faut une vision prospective pour reconstruire le Sénégal d'aujourd'hui et parvenir à bâtir la société de demain que nous désirons. En cela, une prise de conscience identitaire qui passe par

une formation initiale au sein de la famille est nécessaire.

Cet exercice a pour but de faire prendre conscience aux acteurs politiques et notamment aux candidats à l'élection présidentielle, de l'enjeu d'un débat sur la famille et sur la nécessité d'anticipation par rapport aux mutations inévitables qui affecteront notre société. Il s'agit de replacer la formation du citoyen à partir de nos propres valeurs, pour un modèle familial qui redonne à la femme la centralité que nos sociétés lui ont toujours reconnue depuis le 13^{ème} siècle, tel que consigné dans la charte du Mandé. Cette démarche prend en compte l'atteinte des ODD.

Les élections présidentielles du 24 février 2019 constituent une

opportunité de poser le débat public pour faire avancer la cause de la famille et de la femme par rapport aux objectifs de développement de notre pays. A partir d'informations précises quant aux problèmes majeurs des familles et d'indicateurs fiables sur les conditions de vie qui entravent la femme dans son rôle, il s'agit :

1. d'amener les candidats à faire des offres de politiques publiques crédibles pour améliorer la situation de la famille et des femmes en tant que mère ;
2. d'amener les citoyens, à un choix éclairé de candidat à l'élection présidentielle, en leur faisant prendre conscience de la place accordée à la famille et à la femme dans leurs programmes.

2

Qu'entendons-nous par famille ?

Les multiples crises que nos sociétés ont affrontées, notamment avec les programmes d'ajustements structurels ont conduit à une paupérisation croissante et à la dislocation de la famille, avec à terme, un risque d'effondrement de la société. Mais qu'entendons-nous par famille ?

Reprenant Claude Lévi-Strauss¹, ce terme désigne un groupe social offrant au moins trois caractéristiques :

- Elle a son origine dans le mariage.
- Elle comprend le mari, la femme et les enfants nés de leur union, bien que l'on puisse concevoir la présence d'autres parents agglutinés à ce noyau.
- Les membres de la famille sont unis par des liens légaux ; par des droits et obligations de nature économique, religieuse ou autre ; par un réseau précis de droits et interdits sexuels, et un ensemble variable et diversifié de sentiments psychologiques tels que l'amour, l'affection, le respect, la crainte, etc. »

Si après tous les chocs traversés depuis l'esclavage, en passant par la colonisation et les différentes crises sociales et économiques, la société sénégalaise n'a pas connu de déchirures profondes, c'est parce que la famille est solide. En effet, c'est grâce aux valeurs fondatrices transmises par la famille et la religion que le VIH/Sida, n'a pas fait les ravages constatés dans d'autres pays africains avec un taux de prévalence de 0,5%.

¹ Voir Lévi-Strauss. *Les Structures élémentaires de la parenté*, Paris : PUF, 1949

Il est important de préserver cet atout pour éviter à l'instar de l'Occident d'hériter d'une société où les individus sont complètement isolés, craignant la solitude et l'insécurité ; cette dernière, pouvant entraîner des catastrophes à la mesure de celle résultant de la canicule de l'été 2003. En effet, cette année là, plus que la chaleur, c'est l'absence de chaleur humaine qu'il faut incriminer.

Même si la famille connaît des mutations, elle demeure un lieu de formation humaine. C'est au sein de la famille que se fait l'apprentissage des valeurs cardinales de la société telles que : le **jom** (le sens de la dignité, de l'honneur du devoir et de la responsabilité), le **ngor** (l'honnêteté), le **kersa** (la pudeur), le **fitt** (le courage), le **mùñ** (l'endurance, la persévérance), la **téranga** (l'hospitalité ou le sens de l'accueil). C'est en son sein que se fait la transmission de valeurs morales et sociales à travers une éducation de base qui renvoie au projet global de la société.

Le Sénégal doit être conscient de la chance qu'il a de disposer encore d'une famille et de l'utiliser comme atout pour l'élaboration d'une vraie politique sociale qui s'appuie sur ses réalités intrinsèques. Il doit être vigilant pour ne pas céder à des modèles véhiculés par des institutions qui tirent leur référentiel de sociétés qui sont aux antipodes de nos cultures.

L'échec de cette institution entraînera l'échec de la société dans sa totalité, c'est pourquoi l'Etat est dans l'obligation d'intervenir.

Il devient urgent de trouver de nouvelles formules d'adaptation et de préservation de ces vertus, pour que la famille continue à assurer son rôle d'éducation sociale et spirituelle, de formation et de protection. La disparition de ces valeurs contribue à la fragilisation de la société toute entière ; un état de choses qui génère de multiples questionnements quant à la responsabilité de l'Etat.

3

Fragilité de la famille et rupture du lien social

La famille sénégalaise, comme toutes les autres, est le produit d'une histoire et d'une culture; elle a été bâtie sur le socle de la solidarité. Aux prises avec différents problèmes sociaux, comme le besoin d'argent ou de soins de santé, le Sénégalais se tourne d'abord vers sa famille. Lorsque toutes les ressources sont épuisées, les liens du sang qui sont les plus tenaces survivent à tous les autres. Quelles que soient les tensions et les crises en son sein, la famille a l'obligation morale d'aider ses membres en cas de difficultés. Il s'agit de prêter attention là où les réalités de la famille sénégalaise croisent les déclinaisons de la pauvreté et de la précarité et là où l'insécurité dans la société et la vulnérabilité familiale convergent et s'aggravent mutuellement. Ces situations sont un terreau fertile pour les viols, la violence, les divorces, la non assistance aux membres les plus vulnérables et le désarroi des jeunes ménages.

Promiscuité : viols et violences

Lieu de protection et de socialisation de l'individu, la famille est devenue dans bien des cas, le premier espace de destruction de la personnalité de l'enfant. La promiscuité et l'absence d'habitat adéquat favorisent les violences de toutes sortes, l'inceste, la pédophilie, le viol avec des conséquences telles que l'infanticide qui constitue le principal motif d'emprisonnement des femmes.

Divorce

Les divorces, de plus en plus nombreux, contribuent à la multiplication des familles monoparentales, laissant la mère et les enfants dans une situation dangereuse pour la société. Les femmes victimes de rupture de ménage après plusieurs années de sacrifices, sont davantage fragilisées, car leurs capacités de réinsertion professionnelle et matrimoniale s'amenuisent. Cette fragilité les pousse à adopter des comportements qui détruisent l'image de la mère auprès de l'enfant, ce qui a des conséquences incommensurables sur la personnalité de ce dernier. Aujourd'hui, les couples vivant dans la diaspora du fait des crises économiques, sont confrontés à des situations de rupture et les services sociaux chargés de les accompagner sont incapables des les aider à gérer leurs différents à partir de leur culture. Ainsi sont-ils dans l'incapacité de dire à la femme : * ***munalal sa jekkar ngir sa doom baax elleg*** et à l'homme * ***munalal sa jabar dax jigeen ni wenam segge la xelam segg.***

Insécurité des membres les plus vulnérables

Dans les quartiers pauvres, la recherche de revenus pour nourrir la famille, éloigne souvent les parents de leur foyer. Le déficit de structures d'accompagnement pour veiller à la protection des membres les plus vulnérables que sont les enfants,

³ Croire un seul instant que la société pense que la femme n'est pas intelligente c'est mal comprendre la culture. Toutefois ces mécanismes ont permis de gérer les émotions des hommes et des femmes.

* La femme doit être endurante dans son ménage pour la réussite de ses enfants.

* A l'instar d'une poitrine qui saffaisse, l'intelligence de la femme décline avec le temps

les veuves, les personnes du troisième âge, les malades mentaux et les handicapés aggrave la situation.

➤ En ce qui concerne les enfants, la disparition d'espaces d'accueil pour les exclus de l'école a contribué à la présence de ces derniers dans la rue où ils courent le risque d'être récupérés par les sectes et les gangs. Le placement des enfants dans des ateliers (menuiserie, couture, cordonnerie, etc.), lieux d'apprentissage d'un savoir-faire mais aussi d'éducation et de formation, a été abandonné à cause d'une application aveugle du principe de droits des enfants. Livrés à eux même sans éducation de base dans la cellule familiale, premier lieu de socialisation sans instruction civique ou humaniste, le comportement des jeunes s'éloigne de plus en plus des règles, codes de conduite et normes de civilité. Par ailleurs, un nombre important d'enfants destinés à l'école coranique, passe davantage de temps à mendier pour leur maître qu'à se consacrer à l'apprentissage des textes religieux.

Lorsque les familles ne sont plus en mesure d'éduquer les enfants, de les nourrir, de les soigner, de les vêtir et de leur offrir un logement décent, la principale conséquence est la perte de l'autorité parentale.

- Comment interdire à son enfant de porter des habits jugés indécents si l'on est incapable de lui offrir le

moins vêtement ?

- Comment empêcher son enfant d'être dans la rue si on ne peut lui garantir sa subsistance ?

Il en découle d'autres problèmes tels que la prostitution, la toxicomanie, la délinquance, la mendicité, le trafic des enfants.

➤ Les personnes du troisième âge souffrent en silence et dans la solitude. Elles sont victimes d'isolement et de maladies chroniques, sans possibilité de prise en charge.

➤ Les malades mentaux, face à l'incapacité de leur famille de les prendre en charge et faute de structures d'accueil dédiées, errent sans fin sous l'indifférence de la communauté et de l'Etat. Ils sont parfois victimes de crimes barbares, ainsi que de viols suivis de grossesse, s'agissant des femmes.

➤ Les handicapés, laissés à eux-mêmes, sont obligés de vivre de la mendicité au prix de leur dignité d'homme et de femme. En outre, l'absence d'infrastructures et de structures adaptées sur l'ensemble du territoire porte atteinte à leur droit à la mobilité et à l'éducation.

Situation des jeunes ménages

Les jeunes ménages sont de plus en plus désemparés, ne disposant plus du soutien des familles élargies. Avec des revenus insuffisants, ils sont incapables de faire face aux multiples charges qui pèsent sur eux et ont des difficultés concernant la garde des enfants.

La question fondamentale est comment donner à la famille les moyens de prendre en charge ses membres ?

4

Fragilité de la femme et vulnérabilité de la cellule familiale

La centralité de la femme en tant que mère dans l'espace familial que lui confère la société, l'a amenée à jouer un rôle essentiel en période de crise. Avec l'ajustement structurel, la fermeture des usines, l'effritement de l'emploi, les femmes font office de soupape de sécurité dans beaucoup de familles; toutefois leur statut social et les inégalités de genre limitent leurs capacités à transcender leur situation. Elles doivent notamment faire face aux problèmes suivants:

1. Moindre accès aux savoirs et faibles qualifications professionnelles ;
2. Déficit de services de base ;
3. Difficile accès aux soins de santé ;
4. Violences basées sur le genre ;
5. Féminisation de la pauvreté ;
6. Faible leadership des femmes.

Moindre accès aux savoirs et plus faible qualification professionnelle

Même s'il y a eu une évolution en matière d'éducation des filles, les femmes sont encore confrontées à des problèmes d'accès aux savoirs et à la qualification professionnelle, ce qui limite leurs capacités de saisir les nouvelles opportunités. Le taux d'alphabétisation à environ 40% demeure un facteur limitant pour les femmes comme agent économique, dans la gestion de la santé des familles, dans l'encadrement scolaire des enfants, etc. Le faible niveau d'éducation des femmes, notamment dans les séries scientifiques explique aussi leur moindre accès aux TICs, soit 37,9% contre 62,1% pour les hommes⁴.

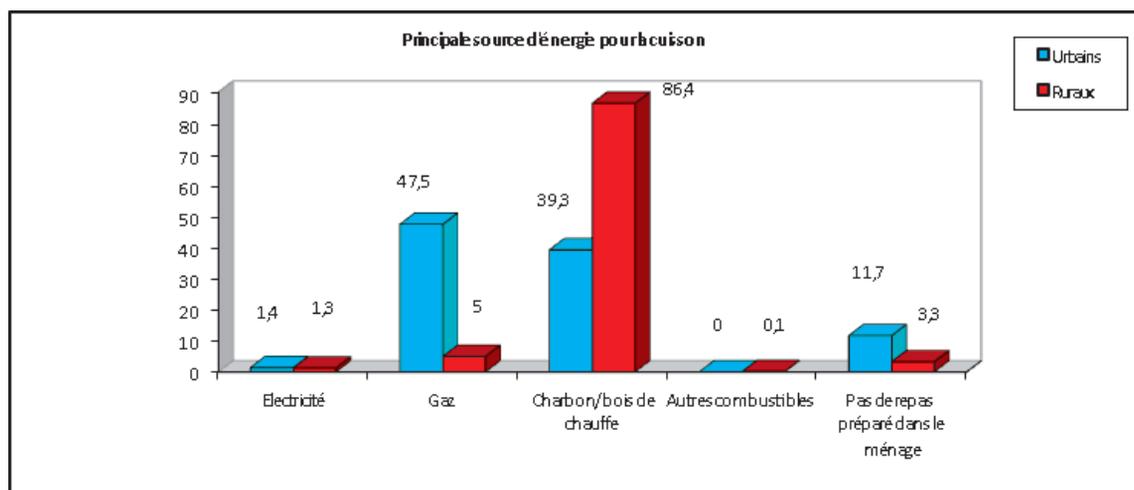
Déficit de services de base

Le déficit de services liés à l'énergie, à l'eau et à l'assainissement grève le "budget temps" des femmes consacré à la création de richesses, au profit de leur famille et affecte leur santé.

L'énergie est la principale contrainte pour les femmes, à la fois pour les usages domestiques et pour leurs activités de production et de transformation. Plus de la moitié des Sénégalaises utilisent le bois de chauffe ; un pourcentage qui s'élève à 86,4%, pour les ménages ruraux.

⁴ Source : Enquête sur l' « Intégration du genre dans le secteur des TICs », Cabinet GEA, janvier 2017.

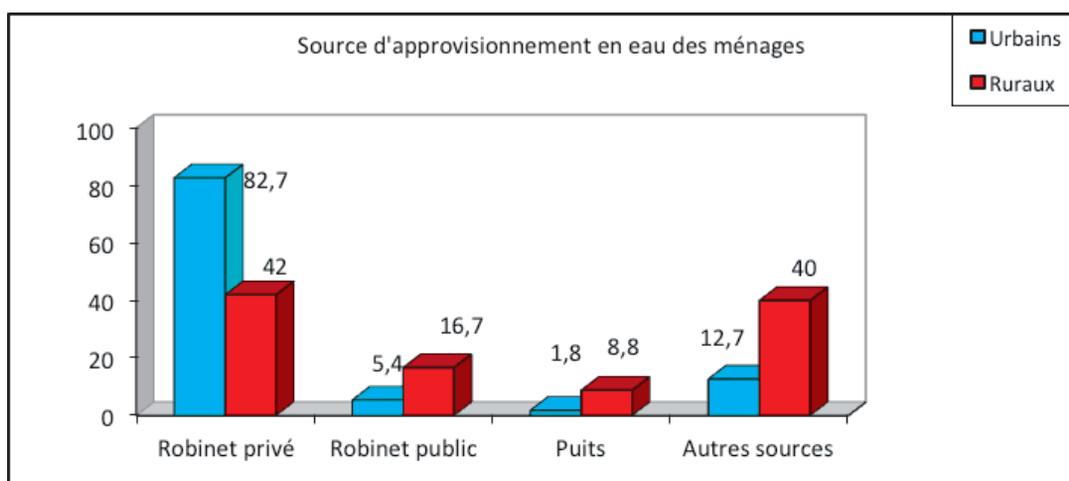
Figure 1 : Principales sources d'énergie pour la cuisson



Source : Graphique reconstitué par l'auteur à partir des données de l'enquête démographie et de santé continue (EDS-C, 2017), ANSD.

Dans le monde rural, 40% des ménages utilisent encore les puits et autres sources d'approvisionnement que le robinet.

Figure 2 : Principales sources⁵ d'approvisionnement en eau, des ménages



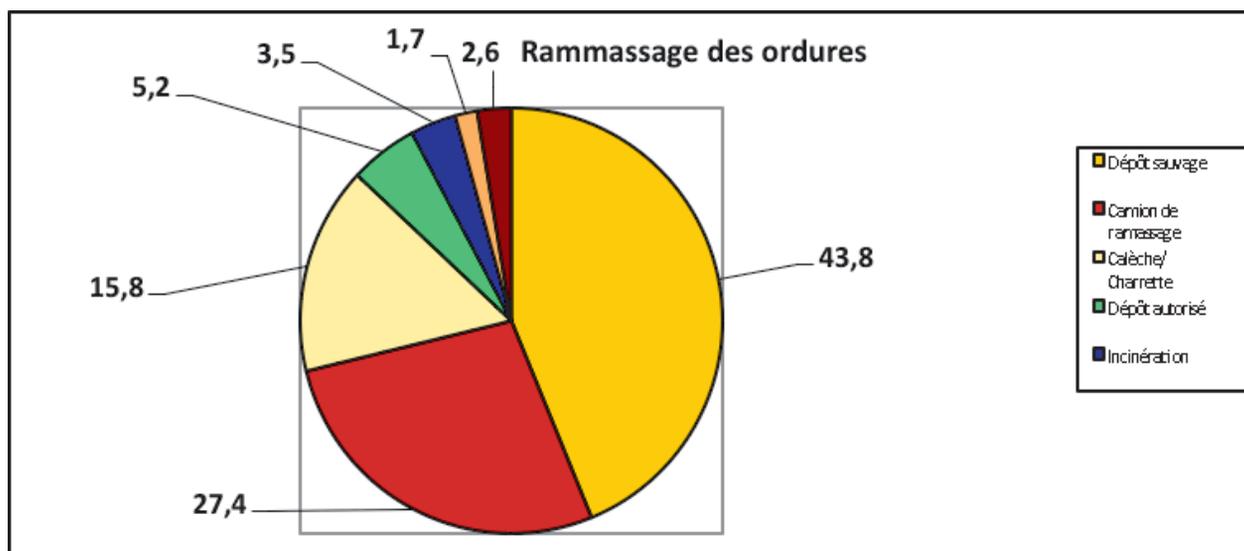
Source : Graphique reconstitué par l'auteur à partir des données de l'Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-C, 2017), ANSD.

Autres sources : Eau de pluie, Eau en bouteille, source d'eau non protégée, Camion-citerne, charrette avec petite citerne, Eau de surface, autre source non précisée.

Seuls 27,4% des ménages ont accès à un système de ramassage des ordures. Avec des écarts variant entre 64,5% à Dakar et 0,6% à Kaffrine. Des femmes ont recours à des systèmes alternatifs sous leur responsabilité, avec des conditions de risques élevés pour leur santé.

⁵ Autres sources : eau de pluie, eau en bouteille, source d'eau non protégée, camion-citerne, charrette avec petite citerne, eau de surface, autre source non précisée.

Figure 3 : Pourcentage de ménages bénéficiant d'un système de ramassage des ordures

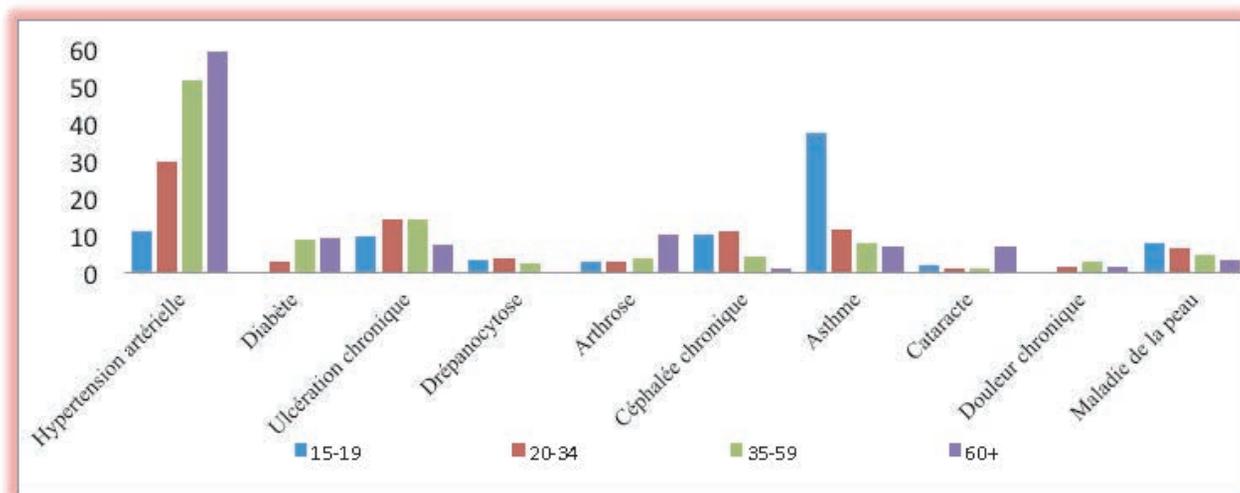


Source : ANSD. RGPFAE 2013

Prise en charge des maladies émergentes

Les maladies comme les cancers du col de l'utérus et du sein, le diabète, l'hypertension artérielle, ne sont pas couvertes par les systèmes de protection sociale, ni par la Couverture Maladie Universelle, ce qui grève lourdement le budget des ménages.

Figure 4 : Maladies émergentes

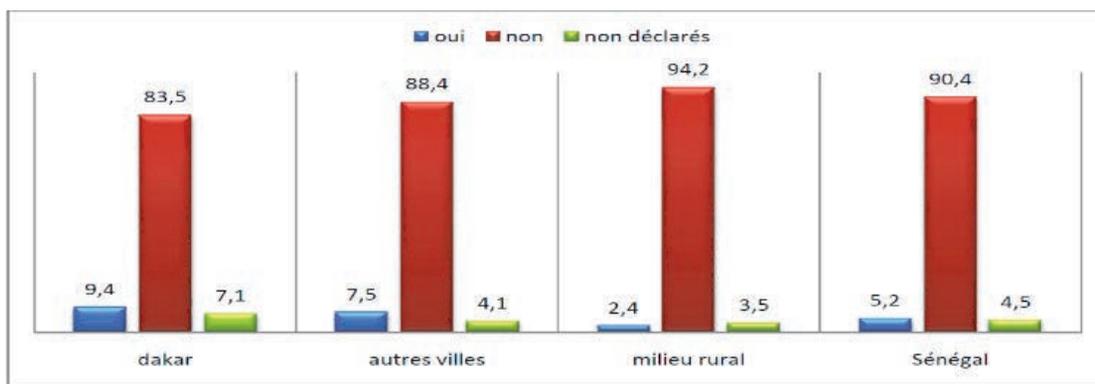


Source : Enquête sur la pauvreté et la structure familiale, ANSD, février 2015.

Couverture maladies

La population disposant d'une couverture maladie est très faible, puisque 90,4% des personnes interviewées ont déclaré ne pas être couvertes en 2015.

Figure 5 : Population ayant une couverture maladie

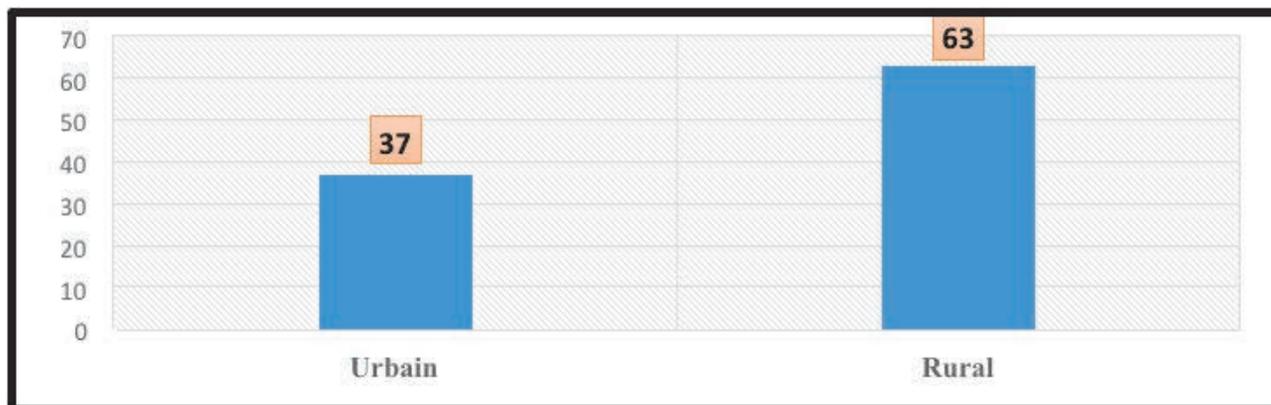


Source : Enquête pauvreté et structure familiale, ANSD, février 2015.

Violences et insécurité

Les violences, qu’elles soient physiques, sexuelles, morales, psychologiques ou économiques affectent les femmes dans les foyers, dans les espaces de travail et dans la rue. Les violences conjugales touchent l’ensemble des conjoints, surtout dans le milieu rural.

Figure 6 : Répartition des ménages victimes de violences, conjugales, selon le milieu de résidence (%)

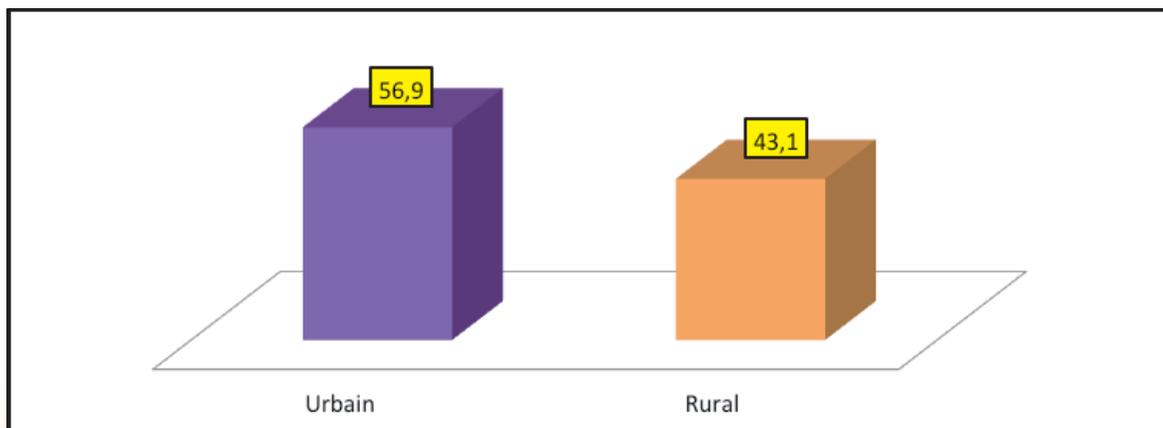


Source : La délinquance au Sénégal et sa cartographie, Ecole Supérieure d’Economie Appliquée ESA ,2017.

Les viols

Les agressions sexuelles sont nombreuses au Sénégal et touchent toutes les couches sociales. De même, la prévalence est tout aussi forte en milieu urbain qu’en milieu rural.

Figure 7 : Taux de prévalence des agressions sexuelles selon le milieu de résidence.



Source : La délinquance au Sénégal et sa cartographie, Ecole Supérieure d’Economie Appliquée ESA 2017

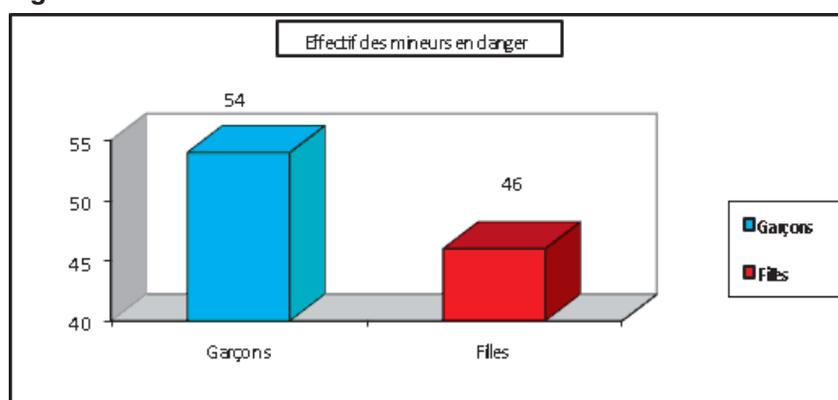
Enfants en prisons

Faute de mesures spécifiques, des enfants en bas âge vivant dans les prisons avec leurs mères sont exposés à l'apparition de troubles psychologiques pouvant compromettre leur avenir. Ceux confiés à une autre personne sont majoritairement en décrochage scolaire. Même s'il est vrai que le nombre de femmes en prison est faible avec seulement 3,45% de détenus, les pouvoirs publics doivent davantage prêter attention à la situation des filles en danger.

Enfants en danger et /ou en conflit avec la loi

Même s'il est vrai que le nombre de femmes en prisons est faible avec seulement 3,45% des détenus, les pouvoirs publics doivent prêter attention à la situation des filles en danger.

Figure 8 :



Source : DESPS CEP 2018

Leur nombre s'accroît d'années en année. Au 31 décembre 2017, sur un effectif des 4 611 mineurs en danger on compte 2 506 garçons et 2 105 filles, soit 46% de l'effectif. Par ailleurs, 50% d'entre eux, tous sexes confondus sont concentrés à Dakar.

Familles, femmes et pauvreté

Les données tirées de l'EPS 2011 montrent que 35% des ménages sont pauvres et que sur les 45 départements que compte le Sénégal, 22 abritent plus de pauvres que de non pauvres. Parmi ceux-ci, cinq ont trois fois plus de pauvres et six ont deux fois plus de pauvres. C'est sur ces départements que devraient se concentrer la lutte contre la pauvreté et les bourses familiales.

Au sein de ces populations, les femmes sont les plus touchées par la pauvreté, avec un taux qui s'élève à 64%.

Tableau 1 : Pauvreté des femmes de 15 et + en 2016

ÂGE	15+	15+	15+	15+	15+
CLASSE	Extrêmement pauvre (<US\$1.90, PPA) (Classe économique)	Modérément pauvre (>= US\$1.90 & <US\$ 3.10, PPA) (Classe économique)	Près d'être pauvre (>=US\$3.10 & <US\$5, PPA) (Classe économique)	Classe moyenne en développement (>=US\$5 & <US\$13, PPA) (Classe économique)	Classe moyenne développée et au-dessus (>=US\$13, PPA) (Classe économique)
%	30,7	33,4	21,1	12,7	2,1

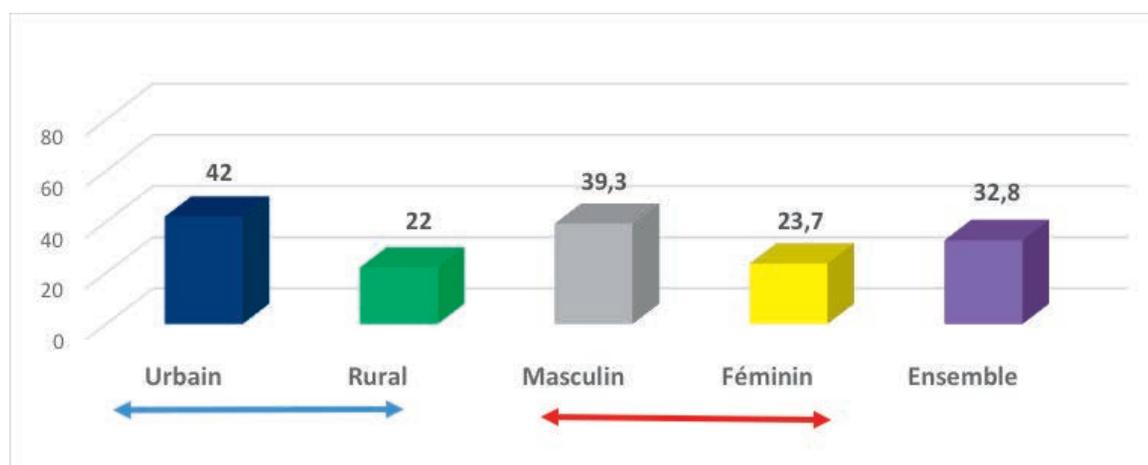
Source : Constitué par l'auteur à partir des données d'ILOSTAT (estimations du BIT), 2016.

En 2014, le Centre de Recherche en Economie et Finance Appliquées (CREFAT) de l'Université de Thiès, dans son Policy Brief N°2, a estimé le travail non rémunéré des femmes à 30% du Produit Intérieur Brut. Cette part est plus importante que celle du secteur primaire (15,5%) ou secondaire (23,3%), mais elles demeurent plus pauvres que les hommes.

Emploi et chômage

Le taux d'emploi est globalement faible, tant pour les hommes que pour les femmes. Cependant, les femmes ont moins accès à l'emploi salarié, tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

Figure 9 : Taux d'emploi salarié selon le milieu de résidence et le sexe



Source : Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal ENES-ANSD, mars 2017.

La plus grande partie des salariées évolue dans le secteur de l'industrie qui compte près de 48,83% des effectifs. On n'y retrouve que 23,2% de femmes employées contre 76,8% d'hommes.

Le Recensement Général des Entreprises⁶ a permis de dénombrer 407 882 unités économiques sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, au niveau national, 33,3% des travailleurs sont des femmes et 66,7% des hommes.

De même, dans la fonction publique de 2011, sur 57 484 fonctionnaires, 43 376 d'entre eux sont des hommes et seulement 14 117 sont des femmes ; soit 24,5% des effectifs.

Tableau 2 - Effectif des fonctionnaires étudiés selon la classe d'âge

	Moins 35 ans		36 à 45 ans		46 à 55 ans		56 ans et +		TOTAL	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
Effectifs	4 042	10 004	5 210	17 288	3 111	10 817	1 754	5 258	14 117	43 367

Source: SNEEG 2, 2016

Les femmes sont les plus touchées par le sous-emploi avec près de 37 femmes sur 100 en situation de sous-emploi, contre 28 pour cent d'hommes.

Tableau 3 - Taux de sous-emploi par sexe

SEXE	ENES 2015	ESPS 2011
Masculin	20,9	28
Féminin	40,3	37
Ensemble	27,7	32

Source : ANSD - ENES 2015 - ESPS 2011

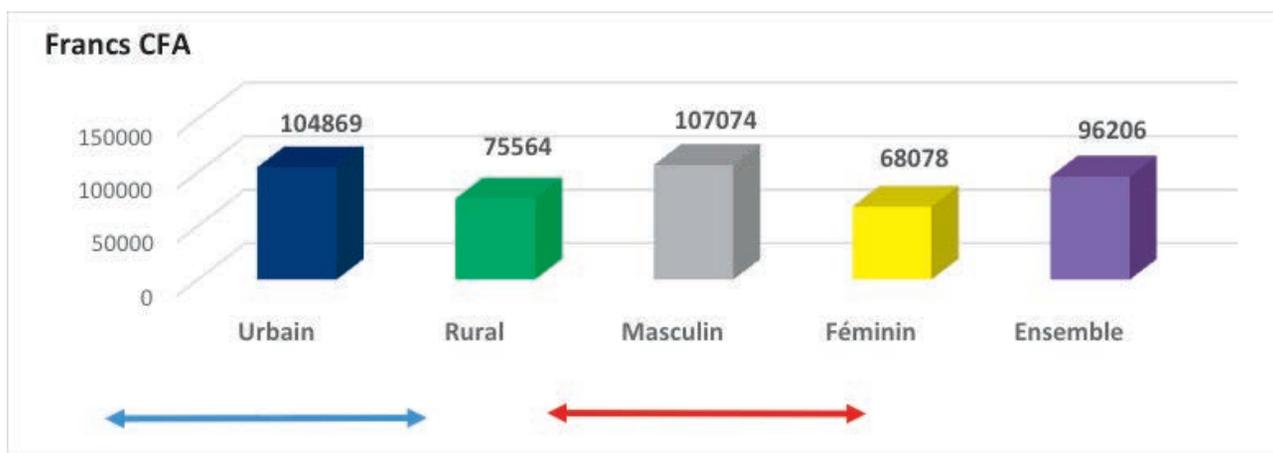
Selon l'enquête sur l'emploi de l'ANSD publiée en 2015, le taux de chômage est de 13,4% au niveau national, avec 9,5% chez les hommes contre 16,7% chez les femmes.

Revenu

En 2016, d'après le rapport de l'ANSD sur l'emploi au 4ème trimestre, le salaire moyen mensuel d'un employé est estimé à 114 152 F.CFA. Il est de 116 164 F.CFA pour les hommes contre 108 984 F.CFA pour les femmes salariées (soit 93, 81% du salaire des hommes). En 2017, le revenu des femmes ne représente plus que 63,5% du revenu des hommes.

⁶ Synthèse des résultats du Projet de Renovation des Comptes Nationaux (PRCN), RGE 2016, ANSD.

Figure 10 : Revenu salarial selon le sexe



Source : Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal ENES-ANSD, mars 2017.

Accès à la terre

Dans l'agriculture, les hommes exploitent en moyenne 1,3 ha, contre 0,4 ha pour les femmes.

Selon l'ANSD, seules 13,8% des femmes sont actuellement propriétaires.

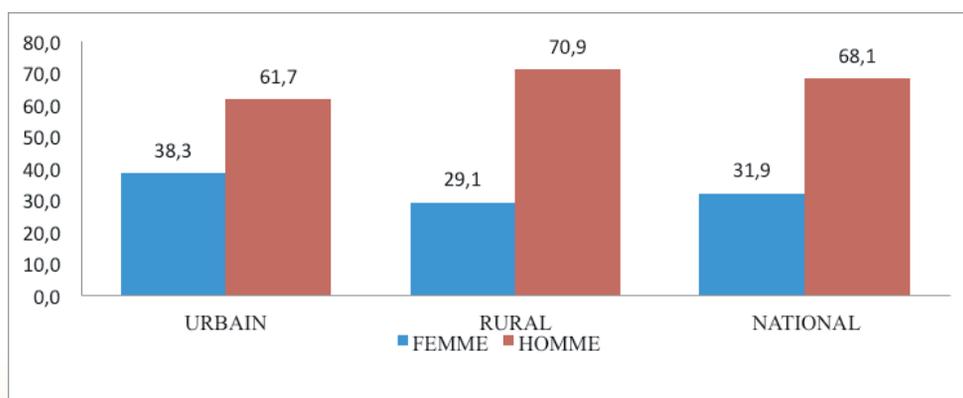
Tableau 4 - Répartition des superficies cultivées et statut de la parcelle selon le sexe du responsable en (%)

	Hommes	Femmes
Propriété	86,2	13,8
Location	76,8	23,2
Prêt	59,3	40,7
Fermage	85,7	14,3

Source : Enquêtes agricoles (DAPS, 2014)

Dans l'élevage, les femmes ont une présence significative et sont plus nombreuses dans la filière des petits ruminants.

Figure 11 : Répartition du cheptel selon le sexe et par milieu de résidence



Source : ANSD - RGPHAE 2013

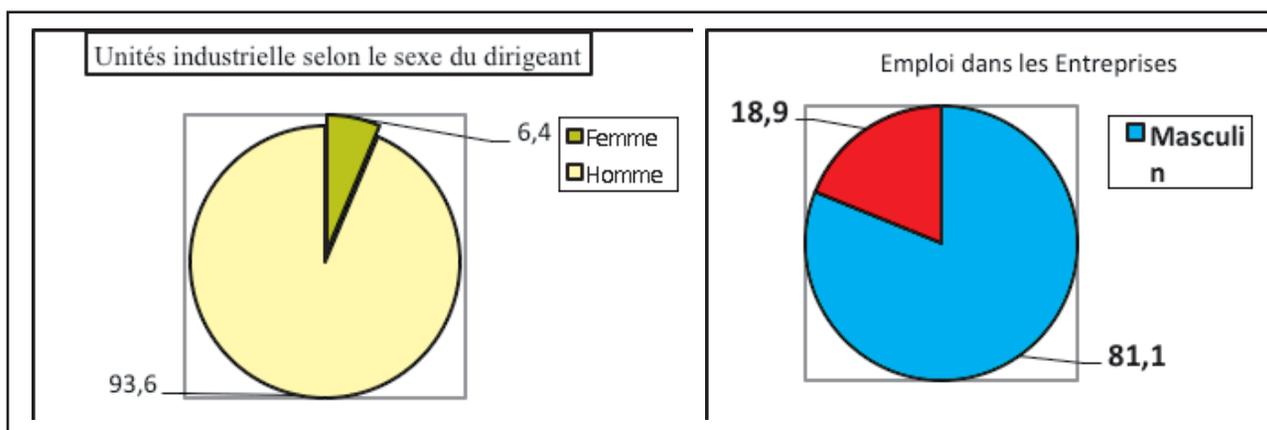
Accès aux financements

L'Etat du Sénégal a mis en place différents mécanismes avec des produits ou services accessibles aux femmes, tels que le Fonds National de Promotion à l'Entreprenariat Féminin (FNPEF), le Fonds National de Crédit pour les Femmes (FNCF) et le Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP). Malgré tout, les femmes les plus pauvres sont victimes des usuriers installés dans les marchés qui leur font des prêts journaliers avec des taux d'intérêt élevés. Elles reçoivent 5 000F qui leur permettent d'acheter du poisson ou des légumes et de les revendre avec un petit bénéfice. En fin de journée, elles remettent 5 500F à l'usurier, soit 10% de taux d'intérêt par jour ou 300% par mois.

Gouvernance économique et politique

La faible présence des femmes dans les instances de décision limite leurs capacités d'intervention. Elles ne représentent que 6,4% des dirigeants du secteur industriel et 18,9% des propriétaires de PME.

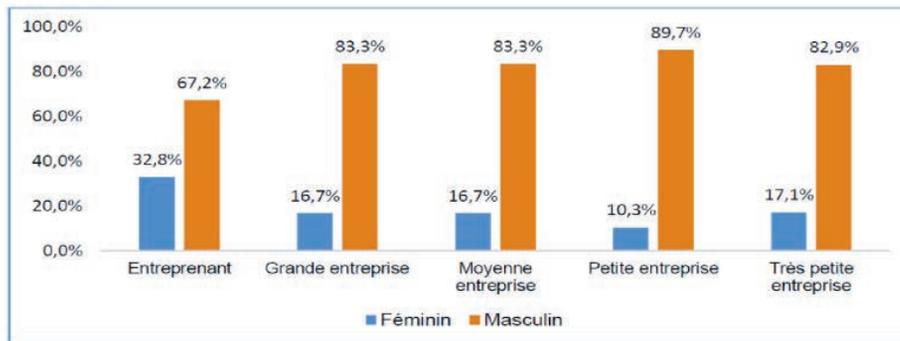
Figure 12 – Femmes dans le secteur privé



Source : ENPME, 2013 - ANSD

Les femmes sont faiblement représentées dans les entreprises quelle qu'en soit la taille.

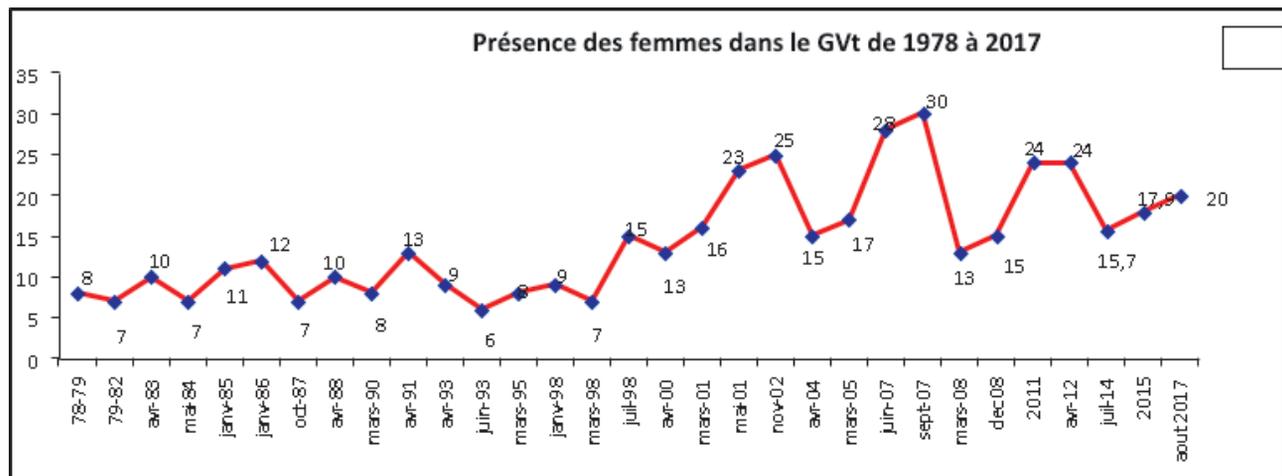
Figure 13 : Répartition des entreprises selon le sexe et la taille de l'entreprises



Source : ANSD/RGE 2016

Les relevés du Laboratoire Genre de l'IFAN sur les nominations hebdomadaires des fonctionnaires de la haute administration en Conseil des ministres, indiquent que de janvier 2010 à février 2018, il y a eu 2 169 nominations dont 251 de femmes, soit 11,57%. Elles sont également sous-représentées au Gouvernement.

Figure 14 : Présence des femmes dans le Gouvernement de 1978 à 2017



Source : Laboratoire Genre de l'IFAN

Comment donner à la femme en tant que mère les moyens de jouer pleinement son rôle central dans la famille ?

5

Responsabilité de l'Etat et des politiques publiques

Beaucoup de Sénégalais vivent des situations où sont cumulées difficultés financières, matérielles, sociales et psychologiques, qui conduisent certains à la mendicité et à la délinquance. Quant aux malades mentaux et aux handicapés, ils sont livrés à eux-mêmes. Il sera improbable pour un grand nombre de familles de retrouver par elles-mêmes les capacités de choisir un mode de vie qui réinscrive ses membres en difficulté dans la société et qui rende les principaux documents stratégiques pour le développement économique et social plus sensibles à ces préoccupations.

Restaurer la capacité de la famille à faire face à ses responsabilités

Il s'agit alors de restaurer la capacité des familles à récupérer la maîtrise de la vie de ses membres et à exercer pleinement leur devoir parental face à leurs enfants et aux éléments les plus vulnérables. C'est là une des missions de l'Etat, car l'individu au service du développement de son pays est d'abord le produit d'une famille au sein de laquelle commence sa

formation de futur citoyen. Les relations entre famille et Etat doivent donc être appréhendées de manière dialectique, en ce sens que l'Etat appuie la famille et que cette dernière produit le citoyen dont il a besoin. Toutefois, au Sénégal, les principaux documents de stratégie que sont le PSE et l'acte III de la décentralisation sont limités par rapport à ces questions.

Améliorer la prise en compte de la femme et de la famille dans le Plan Sénégal Emergent (PSE)

Le Plan Sénégal Emergent (PSE) a pour ambition de transformer le Sénégal en un pays émergent en 2035, « avec une société solidaire et un Etat de droit ». Toutefois, si l'engagement du PSE pour la prise en compte du genre est clair, il n'en demeure pas moins qu'il inscrit les femmes dans une approche sociale. L'examen des six domaines prioritaires et des 27 projets montre qu'il n'y a aucun indicateur de résultats quant à la prise en compte du genre et de la famille.

Améliorer la prise en compte de la femme et de la famille dans la politique de la décentralisation

L'Acte III de la Décentralisation (loi 2013-10 du 28 décembre 2013) qui érige le principe de la participation citoyenne est survenu dans un contexte marqué par l'avènement de la loi sur la parité. On attendait de nouvelles configurations politiques et institutionnelles nées avec les politiques de décentralisation qu'elles soient plus inclusives, mais les faits ont montré une survivance de la logique de domination masculine dans le mode de gouvernance locale.

L'examen des budgets des collectivités locales révèle qu'au chapitre des recettes des marchés, principal espace de travail des femmes, ces dernières sont les premières contributrices, mais au chapitre des dépenses, le budget ne tient pas compte de leurs besoins. Elles payent des taxes sans retour d'investissement adéquat. Par exemple elles ne disposent pas de sanitaires décents dans les marchés, ce qui les conduit à des rétentions urinaires, sources d'infection et plus tard de maladies rénales.

Pour donner aux familles les moyens de prendre en charge tous leurs membres, une approche systémique semble plus efficace que les politiques sectorielles qui considèrent les problèmes de la famille de manière dissociée avec les enfants d'un côté, la femme de l'autre ; idem pour les handicapés, les personnes du troisième âge, et autres personnes vulnérables.

6

Défis majeurs et questions à prendre en charge par les candidats

Au regard des données disponibles, les défis les plus urgents auxquels il faut faire face pour donner à la famille les moyens de faire face à ses responsabilités sont les suivants :

1. Renforcement des valeurs fondatrices de la famille face aux risques et menaces
2. Prise en charge des membres les plus vulnérables
3. Sécurité sociale pour les plus pauvres
4. Logement décent pour les plus pauvres
5. Accompagnement des jeunes ménages
6. Lutte contre les violences et les viols
7. Droit de chaque enfant à une identité et à la protection
8. Autonomie économique des femmes

Renforcement des valeurs fondatrices de la famille face aux risques et

menaces

Aujourd'hui, dans toutes les sociétés occidentales, la famille est en mutation et fait l'objet de politiques publiques par rapport à de nouveaux projets de sociétés. Ce qui se traduit dans les programmes scolaires. Les débats en cours dans ces sociétés ne laisseront pas indemnes le Sénégal. C'est le moment de revisiter les valeurs fondatrices de la société sénégalaise, qui ont contribué à son extraordinaire stabilité, à travers des siècles et des siècles. Il nous faut une réflexion prospective sur des questions et des pratiques qui vont non seulement toucher les enfants de la migration, mais aussi les Sénégalais sur leur propre territoire.

Prise en charge des membres les plus vulnérables

Les principaux problèmes des familles renvoient à la question de la santé et du bien être qui concernent les éléments les plus vulnérables que sont les enfants, les handicapés, les malades mentaux et les personnes du troisième âge.

- Protection de l'enfance : la gestion de la petite enfance pose d'énormes problèmes. Des bébés naissent et grandissent en prison alors qu'ils n'ont pas leur place dans ces espaces de détention. Les mères allaitantes et les femmes enceintes devraient pouvoir bénéficier de peines alternatives.

- S'agissant de la santé des enfants, il existe une contradiction dans les politiques publiques du Sénégal. En effet, l'allaitement maternel exclusif au sein durant une période de six mois est préconisé par Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et le ministère de la Santé alors que les congés de maternité ne sont que de huit semaines après l'accouchement. En outre, seule une heure est offerte aux femmes sur leur journée de travail pour allaiter, quelle que soit la distance à parcourir et malgré l'absence de crèche sur le lieu de travail. Il s'agit de corriger ces incohérences.

- Prise en charge des malades mentaux : avec la drogue et les difficultés de la vie, les Sénégalais sont de plus en plus confrontés à des problèmes de santé mentale et ce, sans aucune prise en charge.

- Les personnes du troisième âge sont de plus en plus isolées dans les familles qui n'ont plus les moyens de s'occuper d'elles et aucune alternative, y compris dans l'espace

communautaire n'est prévue.

- La prise en charge des personnes vivant avec un handicapé fait défaut. Pourtant, il s'agit de citoyens à part entière qui ont droit à l'éducation, à la santé, à la mobilité et au travail décent.

Sécurité sociale

Les femmes salariées cotisent pour bénéficier d'une pension de retraite. En cas de décès, la pension est reversée à ses ayant droits, si et seulement si le conjoint survivant n'est pas salarié. Or, priver la famille de sources de revenus d'une mère qui a versé régulièrement ses cotisations à un fonds de retraite est cause d'appauvrissement de la famille et accroît vulnérabilité des enfants.

La prise en charge des maladies autres qu'infectieuses tels que le cancer, le diabète et l'hypertension qui touchent la majorité de femmes nécessiteuses et sans sécurité sociale fait défaut et aucune alternative n'est envisagée pour le moment. Ces maladies appauvrissent les familles et les détruisent. Les victimes sont en outre souvent abandonnées par leurs conjoints.

Logement décent pour les familles pauvres

Le non accès à un logement décent apparaît comme étant le premier facteur de déstabilisation des familles. La promiscuité étant la source de toutes les

déviations observées : violences, inceste, viol etc.

Accompagnement des jeunes ménages

La création de crèches dans toutes les communes, les entreprises et les lieux de travail où il existe une forte concentration de femmes, outre le souci de performance, est devenue une exigence pour les jeunes mères qui font face à d'énormes difficultés. Elles ne bénéficient en effet plus du soutien de leur famille élargie et n'ont pas toujours suffisamment de revenus pour payer des employés de maison. Véritables filets sociaux, ces crèches permettraient également de générer de l'emploi, de s'assurer de la sécurité des enfants, mais aussi de tisser un lien social entre femmes d'un même quartier.

Violences, viols

- La gestion de la violence passe par l'application des lois, la délivrance de services de soins et de prise en charge des victimes, mais aussi par l'accompagnement par des services de soutien psychologique aux conjoints et enfants des victimes.
- Les viols se multiplient avec comme conséquences des enfants non reconnus. Les tests d'ADN permettraient de rétablir ces derniers

dans leurs droits à la filiation et à une identité et cela pourrait être en même temps une arme de dissuasion pour réduire les agressions. Pour cela, il est important de revenir sur l'interdiction de la recherche de paternité. Il s'agirait aussi d'élargir les fonds de la justice aux femmes qui ont besoin de ce test.

Autonomie économique des femmes

La contribution du travail domestique des femmes est équivalente à 30% du Produit Intérieur Brut (PIB). Elle est plus importante que celle du secteur primaire (15,5%) ou secondaire (23,3%). Mais faute d'accès aux ressources et aux facteurs de production, elles ne sont pas en mesure de faire face aux charges qui pèsent sur elles pour assurer la survie de leur famille. Des mesures peuvent être prises dans l'accès des femmes aux ressources et aux financements. Par exemple :

- Octroyer 50% de terres des nouveaux aménagements aux femmes.
- Libérer les femmes des usagers en implantant une caisse de la DER (Entreprenariat rapide) dans chaque marché.
- Anticiper sur les retombées du gaz

Conclusion : Demain, l'incertitude ?

L'urgence est de construire l'avenir de ce pays sur des bases qui lui garantissent un futur pour ses enfants. Si le Sénégal est encore debout, c'est parce que la société sénégalaise n'a pas connu de déchirures profondes. C'est parce que la famille est assise sur le socle d'un héritage fondé sur le sens de l'honneur, de la droiture, de la Foi en Dieu avec des guides qui ont su cultiver en nous le sens de l'humilité, de la sollicitude envers l'autre ; et c'est une chance pour notre pays.

La réflexion commande un intérêt particulier sur les voies et moyens d'arriver à un consensus autour de valeurs citoyennes correspondant à un nouveau projet de société qui réconcilie les peuples avec leurs cultures et les exigences du monde actuel. Il est dès lors urgent de trouver les formules d'adaptation pour que la famille continue à assurer son rôle d'éducation sociale et spirituelle, mais aussi de formation et de préservation de nos valeurs. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut concevoir la famille comme étant une question politique ; c'est à dire en relation avec la réalisation du projet démocratique, car l'échec de cette institution entraînera ipso facto l'échec de la société dans sa totalité. Dans cette perspective, l'Etat est dans l'obligation d'intervenir par le biais de programmes, dans les espaces de construction de la citoyenneté que sont essentiellement la famille, l'école et les médias.

L'élection du prochain président doit prendre aussi en compte son engagement sur cette question fondamentale.

Tableau 5 : Nombre de ménages pauvres par département

Département		Nombre de ménages		Total
		Non pauvre	Pauvre	
Dép	BAKEL	6887	3938	10825
	BAMBEY	12078	17782	29860
	BIGNONA	17291	28229	45520
	BIRKILANE	4601	5019	9620
	BOUNKILING	9581	6197	15778
	DAGANA	18165	9809	27974
	DAKAR	175588	35001	210589
	DIOURBEL	14413	13283	27696
	FATICK	15708	18171	33879
	FOUNDIOUNGNE	10587	14418	25005
	GOSSAS	4228	7993	12221
	GOUDIRY	5434	2924	8358
	GOUDOMP	5415	9135	14550
	GUEDIAWAYE	39541	10333	49874
	GUINGUINEO	3993	11556	15549
	KAFFRINE	12991	15000	27991
	KANEL	11998	6787	18785
	KAOLACK	30951	17023	47974
	KEBEMER	18129	5586	23715
	KEDOUGOU	3981	5131	9112
	KOLDA	10441	15998	26439
	KOUMPENTOUM	5294	4667	9961
	KOUNGHEUL	3153	2743	5896
	LINGUERE	22156	6122	28278
	LOUGA	27951	7244	35195
	MALEME HODDAR	2566	2583	5149
	MATAM	22457	9976	32433
	MBACKE	67279	24376	91655
	MBOUR	39022	19830	58852
	MEDINA YORO FOULAH	1877	6016	7893
	NIORO	6355	18886	25241
	OUSSOUYE	4237	8097	12334
	PIKINE	120100	21456	141556
	PODOR	30967	12263	43230
	RANEROU	4449	2796	7245
	RUFISQUE	30454	8804	39258
	SAINT-LOUIS	20753	6045	26798
	SALEMATA	814	1635	2449
	SARAYA	862	2737	3599
	SEDHIOU	3168	10219	13387
	TAMBACOUNDA	10130	22364	32494
	THIES	42157	20567	62724
	TIVAOUANE	31675	11496	43171
	VELINGARA	10501	18670	29171
	ZIGUINCHOR	25207	25383	50590
Total		965585	534288	1499873

Sources : Données tirées des projections de l'ESP de 2011

Tableau 6 : Indicateurs et de prise en compte des problèmes identifiés dans les programmes des candidats

	Variables	Evaluation		
		Bien pris en compte	Moyenne ment pris en compte	Non pris en compte
1	Femmes allaitantes et enceintes en prison			
2	Allaitement maternel exclusif au sein et congés de maternité			
3	Prise en charge des malades mentaux			
4	Isolement des personnes du troisième âge			
5	Prise en charge de maladies spécifiques : cancer, hypertension, diabète, prostate			
6	Prise en charge des personnes vivant avec un handicap : éducation, mobilité			
7	Non réversion de la pension de femme décédée à ses ayants droits			
8	Promiscuité			
9	Difficultés des jeunes mères travailleuses pour la garde des enfants			
10	Lutte contre les violences et les viols			
11	Droit de chaque enfant à la paternité			
12	Autonomie économique des femmes pauvres			
13	Valeurs fondatrice de la société sénégalaise : dignité, pour la stabilité des foyers stabilité.			

Score

Bien = 3

Moyen = 1

Non = 0

Tableau 7 : Indicateurs d'engagement des candidats

			Oui	Non	Autre
	VARIABLES	INDICATEURS			
1	Femmes allaitantes et enceintes condamnées à une peine de prison	Différer la peine			
2		Peine alternative			
3	Allaitement maternel exclusif au sein et congés de maternité	Harmoniser le congé de maternité à la période d'allaitement exclusif			
4	Prise en charge des malades mentaux	Construction de nouvelles structures d'internement des malades errants			
5	Isolement des personnes du troisième âge	Accompagnement à domicile			
6	Prise en charge des personnes vivant avec un handicap	Nouvelles structures d'éducation, et aménagement des espaces publics pour la mobilité et accès à un travail décent			
7	Non réversion de la pension de femme DCD à ses ayants droits	Réversion de la pension de la veuve à ses ayants droits			
8	Prise en charge de maladies émergentes	Mise en place de systèmes de prise en charge des maladies comme le cancer, le diabète, l'hypertension, la prostate			
9	Promiscuité	Habitat accessible au pauvre			
10	Difficultés des jeunes mères travailleuses	Crèches dans tous les communes les entreprises et les lieux de travail où il y a une forte concentration			
11		Application des lois			
12	Lutte contre les violences et les viols	Délivrances de services de soins et de prise en charge des victimes,			
13		Accompagnement par des services de soutien psychologique aux conjoints et enfants des victimes.			
14	Le droit de chaque enfant à une identité et à la protection	Revenir sur l'interdiction de la recherche de paternité			
15		Elargir les fonds de la justice aux femmes qui ont besoin de ce test d'ADN			
16	Autonomie économique des femmes pauvres	Garantie pour un crédit sans intérêt au profit des familles les plus pauvres avec les revenus du pétrole			
17		Octroyer 50% des terres des nouveaux aménagements aux femmes.			
18		Créer des caisses d'accès à un crédit facile dans chaque marché			
19	Valeurs : dignité, honneteté, intégrité, etc.	Programme d'éducation aux valeurs par les médias et dans les écoles			

Score

Oui = 5

Non = 0

Alternatives = 2

Table des matières

Avant propos	3
1- Introduction	5
2 – Qu’entendons-nous par famille ?	7
3 - Fragilité de la famille et rupture du lien social	9
<i>Promiscuité : viols et violences</i>	9
<i>Le divorce</i>	9
<i>Insécurité des membres les plus vulnérables</i>	9
<i>Situation des jeunes ménages</i>	10
4 - Fragilité de la femme et vulnérabilité de la cellule familiale	11
<i>Moindre accès aux savoirs et plus faible qualification professionnelle</i>	11
<i>Déficit de services de base</i>	11
<i>Prise en charge de maladies émergentes</i>	13
<i>Violences et insécurité</i>	14
<i>Familles femmes et pauvreté</i>	15
<i>Accès aux financements</i>	19
<i>Gouvernance économique et politique</i>	19
5 - Responsabilité de l’Etat et des politiques publiques	21
<i>Restaurer la capacité de la famille à faire face à ses responsabilités</i>	21
<i>Améliorer la prise en compte de la femme et de la famille Plan Sénégal Emergent (PSE)</i>	21
<i>Améliorer la prise en compte de la femme et de la famille dans la politique la décentralisation</i>	21
6 - Défis majeurs et questions à prendre en charge par les candidats	23
<i>Prise en charge des membres les plus vulnérables</i>	23
<i>Sécurité sociale</i>	24
<i>Logement décent pour les familles pauvres</i>	24
<i>Accompagnement des jeunes ménages</i>	24
<i>Violences, viols</i>	25
<i>Autonomie économique des femmes</i>	25



